

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : **AVIS URBANISME**

Membres élus présents : MM. BERTOLOTTI - BORTOT – DELPERIE – MME DOITRAND - MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MARVIE – MAULET – MM. MONNET – PRADEL - MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO
Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MULLER - PIDOU - PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, 18 dossiers de PLU nous ont été adressés depuis l'Assemblée Générale du 23 mai 2022.

14 n'ont pas appelé de remarques car il s'agissait de modifications de PLU sans impact économique, ou sans impact économique négatif.

L'avis de la CCI sur ces dossiers est donc réputé favorable :

- Modifications des PLU de Curtafond, Hautecourt Romanèche, Châtillon-sur-Chalaronne, Hauteville-Lompnès, Arbent, et 2 modifications du PLU intercommunal de la CC du Pays Bellegardien,
- Modifications simplifiées des PLU d'Ambérieu-en-Bugey, Neuville-les-Dames, Confrançon, Belley,
- Mise en compatibilité des PLU de Leyment, Montagnat et du PLU intercommunal du Pays de Gex.

4 avis ont été rédigés pour 4 dossiers à portée économique :

- L'avis sur la modification du SCoT Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA)
- L'avis sur la révision du PLU de Culoz
- L'avis sur la révision du PLU de Brens
- L'avis sur la modification simplifiée du PLU de Thoissey

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider ces avis émis par la Chambre.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les avis émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	21
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

